



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 64866

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur un important défaut sécuritaire relevé dans certains établissements pénitentiaires de la région du grand-est. Il se réfère par exemple aux demandes des personnels des maisons d'arrêt de Sarreguemine et de Lons-le-Saunier qui souhaitent que des filets anti-projections soient installés sur les cours de promenade pour éviter les jets de stupéfiants, denrées alimentaires, bouteilles d'alcool, téléphones..., venant de l'extérieur. Les personnels redoutent tout particulièrement que des armes, jetées depuis l'extérieur, n'arrivent dans les cours. Il semblerait que leurs demandes soient restées vaines pour le moment. En conséquence, il relaie les attentes de ces personnels qui craignent pour leur sécurité et souhaite savoir si ces filets anti-projections seront installés à Sarreguemine et à Lons-le-Saunier et dans quels délais.

Texte de la réponse

Pour lutter contre les jets extérieurs, un filet antiprojection a été posé sur la cour de promenade de la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier. Les travaux, d'un coût total de 41 000 euros, ont été réalisés du 4 au 18 décembre 2009. De même, après une étude de faisabilité, la pose d'un filet antiprojection a été décidée par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg sur la cour de promenade de la maison d'arrêt de Sarreguemines. Cette opération d'un montant de 60 000 euros sera réalisée au cours du premier semestre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64866

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11089

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1178